- Le Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) concerne tout individu à chaque moment de sa vie : de la maternité à l'université, en passant par ses déplacements, les soins médicaux, ses activités professionnelles, etc.
- L'objectif du RGPD est donc de protéger ces données personnelles ou encore de proposer un cadre de protection des données à l'échelle de l'UE. Il garantit une sécurité optimale des informations traités et permet aux personnes de mieux comprendre et de mieux contrôler l'utilisation de leurs données.
- Le respect du RGPD se fait par trois organismes :

Organisme	Echelle	Missions
Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL)	Nationale	 Informer, protéger les droits Accompagner, conseiller Anticiper, innover Contrôler, sanctionner
Comité Européen de la protection des Données (CEPD)	Européen ne	 Coordonne l'action des CNIL de l'UE Conseille la commission européenne sur des questions du RGPD Garantit la bonne application du RGPD Donne son avis sur les projets de décisions des autorités de contrôle de chaque pays européen
Cour de Justice de l'Union Européenne (<i>CJUE</i>)	Européen ne	 Veille à l'application de la législation de l'UE Sanctionne

• Les différents types de donnée à caractère personnel :

Type de donnée	Exemple
directement identifiante	Nom, prénom, mail, photo
indirectement identifiante	N° de sécurité sociale, empreinte
	digitale, pseudo, matricule
	interne, n° client
Toute combinaison d'informations	Date de naissance, lieu de
permettant d'identifier la personne	résidence, nom de l'employeur,
	lieu de naissance, sexe, loisir

- 5 recommandations sur les règles de gestion à mettre en place pour respecter les normes RGPD :
 - Sélectionner uniquement les données nécessaires
 - Droits des personnes : accès, suppression, modification
 - Les personnes doivent être informés de l'utilisation des données les concernant et de la manière dont ils peuvent exercer leurs droits
 - Prévenir les risques d'atteinte à la sécurité des données, assurer la sécurité des données traitées
 - Désigner un DPO (*Data Protection Officer*) pour piloter la gouvernance des données et protéger les droits fondamentaux des personnes concernées

Source:

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/memento_rgpd-a5-190401-vf.pdf

https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd/le-mooc-de-la-cnil-est-de-retour-dans-une-nouvelle-version-enrichie

https://www.cnil.fr/fr/comprendre-le-rgpd/les-six-grands-principes-du-rgpd

- 5 recommandations sur les règles de gestion à mettre en place sur les données du CRM :
 - Sélectionner uniquement les données nécessaires :
 - o Enlever : groupe sanguin, numéro sécurité sociale, id site web
 - o Garder uniquement id du client
 - Droits des clients : accès, suppression, modification
 - Les personnes doivent être informés de l'utilisation des données les concernant et de la manière dont ils peuvent exercer leurs droits
 - Prévenir les risques d'atteinte à la sécurité des données, assurer la sécurité des données traitées
 - Fixer une limite de conservation des données : 2 ans après la fin de leur contrat

Source:

https://www.cnil.fr/fr/les-durees-de-conservation-des-donnees-du-secteur-de-lassurance

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24270